

NOUVELLE TARIFICATION "FAMILLES"

Accueils de Loisirs

Territoire Lavalette Tude Dronne



À partir du 1er septembre 2025



Tarification au taux d'effort des Accueils de Loisirs du territoire

◆ Changement au 1er septembre 2025

Pourquoi cette mise en place ?

L'application du taux d'effort permet plus de **justice** et **équité** dans l'effort financier demandé aux familles.

Le calcul rend les tarifs proportionnels aux ressources du foyer.



Gel de la tarification depuis 2010

L'**inflation** et l'**augmentation** des charges ont contraint la collectivité à travailler sur une réévaluation des coûts de fonctionnement et des tarifs de manière harmonisée sur le Territoire Lavalette Tude Dronne

→ L'**effet de seuil du quotient familial (QF) disparaît**

Le taux d'effort, c'est quoi ?

Le **taux d'effort** est un coefficient appliqué au quotient familial (QF) de chaque famille.

Il permet de déterminer le **tarif** qui sera appliqué pour l'inscription de votre enfant en accueil de loisirs.

Le quotient familial, c'est quoi ?

Le **quotient familial (QF)** permet de définir un revenu de référence. Calculé par la CAF, il prend en compte les **ressources annuelles** imposables et les prestations mensuelles, desquelles sont déduits les abattements sociaux. Le tout divisé par le nombre de part du foyer.

Comment calculer mon quotient familial ?

Pour les familles allocataires :

L'association ENVOL est habilitée à consulter votre QF sur le site internet de la **CAF**.
Vous pouvez également facilement consulter votre QF depuis votre espace "Mon compte" sur le site de la CAF.fr.

Pour les familles non allocataires :

L'association **ENVOL** peut vous calculer votre QF sur présentation de votre avis d'imposition.



Pour les familles qui ne souhaitent pas communiquer leur QF à l'accueil de loisirs, le tarif plafond sera appliqué

Mon nouveau tarif =

Mon quotient familial (QF)
X
Taux d'effort



Exemples concrets pour vous situer sur la grille des tarifs du centre de loisirs de Champlong (CSC ENVOL)

Exemple de quotient familial ALSH ENVOL	Journée avec repas : 9h	
	Tarifs initialement pratiqués (€)	Tarifs appliqués à compter de sept. 2025 (€)
		0.12 %
QF de 0 à 349	3,87	4,50
QF de 364		4,50
QF de 455	5,13	4,91
QF de 465		5,02
QF de 524	6,03	5,66

Exemple de quotient familial ALSH ENVOL	Journée avec repas : 9h	
	Tarifs initialement pratiqués (€)	Tarifs appliqués à compter de sept. 2025 (€)
		0.12 %
QF de 583	8,37	6,30
QF de 726		7,84
QF de 737	10,08	7,96
QF de 839		9,06
QF de 880	11,43	9,50
QF de 1 049		11,33
QF de 1 069		11,55
QF de 1 151		12,43
QF > 1 250		13,50

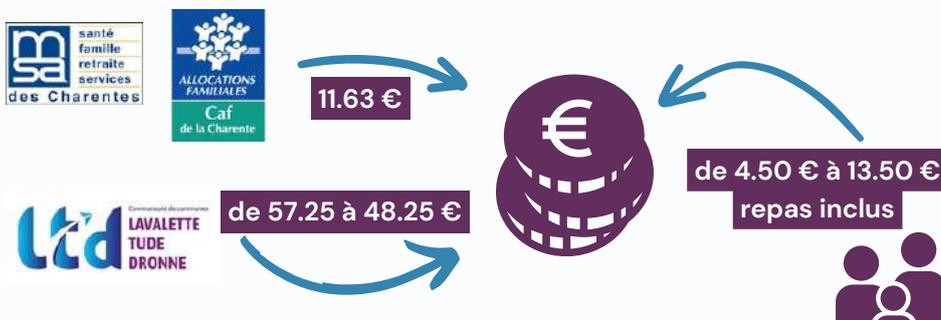


Coût moyen d'une journée au centre de loisirs de Champlong (CSC ENVOL) : 73.38€

◆ Ce coût comprend :

- Les salaires du personnel : animateurs et directeurs qualifiés, personnel d'entretien et de restauration ;
- Les repas et goûters ;
- les frais pédagogiques : matériels, sorties... ;
- Les frais de fonctionnement : eau, électricité, chauffage.

73.38 € / jour / enfant



À VOTRE ÉCOUTE



RENSEIGNEMENTS

Réunion d'information :

Mercredi 24 septembre 2025

17h30

dans les locaux du centre de loisirs de Champlong
Grand Champlong 16 210 Chalais

CONTACTS

Rémi PALMAS

Directeur de l'ALSH



rpalmas.cscenvol@gmail.com



07.69.06.38.02

Isabelle LAURENT

Responsable administrative



secretariat@cscenvol.com



05.45.98.20.61



Plus d'infos générales sur le site en scannant ici

